

Séance du 08 février 2017	
Nombre de membres en exercice: 11	L'an deux mille dix-sept et le huit février l'assemblée régulièrement convoquée le 08 février 2017, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 9	Sont présents: Benoit OUDIN, Annie VERHUST, Alexandre MAZURAS, Camille DARVILLE, Thierry ORIGNE, Franck CARPENTIER, Olivier BRIDOU, Michèle TURPIN, Christelle SOURDILLE
Votants: 10	Représentés: Nicole COTILLARD par Annie VERHUST
	Excuses: Philippe CLERGEOT
	Absents:
	Secrétaire de séance: Thierry ORIGNE

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09 DECEMBRE 2016 - DE 2017 001

Le procès verbal de la séance du 09 décembre 2016 est approuvé et signé par tous les membres présents.

Objet: DETR 2017 : FENETRES DE LA SALLE DE CLASSE - DE 2017 002

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir des subventions pour le remplacement des menuiseries dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Terriroires Ruraux. Il informe également le Conseil Municipal qu'il convient de déposer deux dossiers distincts, un pour le bâtiment mairie, l'autre pour le bâtiment école et qu'il convient donc de prendre deux délibérations distinctes et d'annuler la délibération du 09 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'annuler la délibération concernant la DETR du 09 décembre 2016 ;
- DECIDE de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Terriroires Ruraux pour le remplacement des fenêtres de l'école côté rue ;
- RETIENT le devis de l'entreprise STEPHANE C. pour un montant total HT de 10 260 € ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Objet: DETR 2017 : FENETRES DU BATIMENT MAIRIE - DE 2017 003

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir des subventions pour le remplacement des menuiseries dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Terriroires Ruraux. Il informe également le Conseil Municipal qu'il convient de déposer deux dossiers distincts, un pour le bâtiment mairie, l'autre pour le bâtiment école et qu'il convient donc de prendre deux délibérations distinctes et d'annuler la délibération du 09 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'annuler la délibération concernant la DETR du 09 décembre 2016 ;
- DECIDE de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour le remplacement des fenêtres du bureau et de la salle de repos ;
- RETIENT le devis de l'entreprise STEPHANE C. pour un montant total HT de 5 870 € ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Objet: PNR : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES FENETRES - DE 2017 004

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir des subventions dans le cadre du remplacement des menuiseries en déposant un dossier auprès de la Commission Energie du Parc Naturel Régional du Gâtinais français et qu'il convient d'annuler la délibération du 09 décembre 2017 suite à la modification du devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'annuler la délibération du 09 décembre 2016 ;
- DECIDE de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional du Gâtinais français concernant les travaux du devis de l'entreprise STEPHANE C. pour un montant de 16 130 € HT ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Objet: LOGEMENT COMMUNAL - DE 2017 005

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à la location le logement communal situé au-dessus de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DECIDE à la majorité de ne pas louer l'appartement .

Objet: CREATION DE POSTE - DE 2017 006

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'avenir de l'agent technique arrive à son terme le 21 avril 2017,

A compter du 22 avril 2017 il deviendra agent intercommunal et il convient de créer un nouveau poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de créer un poste d'adjoint technique de 2e classe à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 22 avril 2017,
- DECIDE de supprimer le poste à 35 heures hebdomadaires à compter de la même date,

- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

INFORMATIONS DIVERSES

- Une rencontre va avoir lieu avec le Département et la Région afin de prendre connaissance des modalités du nouveau contrat rural.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h05

Vu par Nous, Maire de la Commune de Chevrainvilliers pour être affiché le 10 février 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884

**Le Maire
Benoit OUDIN**

